



Mood Disorders Society of Canada
Société pour les troubles de l'humeur du Canada

**Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du
budget fédéral de 2025**

Présentation : août 2024

Recommandation : Investissement par le gouvernement du Canada de 50 millions de dollars sur cinq ans dans un Fonds communautaire pour la santé mentale afin de renforcer la capacité des organismes de santé mentale à mieux servir les personnes touchées par la maladie mentale et à soutenir les fournisseurs de soins.

Résumé

Le système de santé a désespérément besoin de soutien. Imaginez une attente de 6, 8, voire 10 heures dans un service d'urgence parce que vous n'avez pas de médecin de famille ou encore de longs mois pénibles à attendre pour consulter un psychiatre alors que l'un de vos proches ou vous-même souffrez d'une maladie mentale. Ces attentes prolongées et stressantes révèlent l'état désastreux de notre système de soins de santé mentale. Il s'agit d'une crise silencieuse qui touche des familles de partout au pays, les laissant dans des situations vulnérables et déchirantes alors qu'elles recherchent des soins essentiels.

Ce n'est plus un secret pour personne : une crise de la santé mentale se prépare au Canada! Les gouvernements de tous les paliers doivent donc prendre des mesures pour répondre aux besoins accrus des millions de Canadiens et de Canadiennes qui recherchent des traitements et un soutien en matière de santé mentale. À l'heure actuelle, notre système de santé ne répond pas de manière adéquate aux besoins de la population canadienne en matière de santé mentale. Nous savons que de nombreuses personnes sont confrontées à des temps d'attente longs et inacceptables, qu'elles ont de la difficulté à accéder à des services essentiels et qu'elles sont même renvoyées chez elles en raison de la surcapacité de nombreux services et fournisseurs de soins.

La Société pour les troubles de l'humeur du Canada (STHC), une organisation fondée sur les idées et les contributions des personnes ayant un savoir expérientiel (PSE), est bien placée pour connaître les lacunes qui existent dans le système de soins de santé pour les Canadiens et les Canadiennes qui cherchent un traitement de santé mentale. En tant qu'organismes à but non lucratif offrant du soutien et des ressources à la population canadienne souffrant de dépression, de troubles bipolaires, d'ÉSPT et d'autres maladies mentales, nous sommes souvent le premier point de contact pour les personnes qui cherchent de l'aide. Les organismes communautaires de santé mentale travaillent d'arrache-pied pour offrir des services aux personnes qui, pour la plupart, n'ont pas la possibilité de se faire soigner ailleurs. Cependant, sans un nouveau financement particulier de la part du gouvernement, les organismes de santé mentale deviendront de plus en plus limités dans leur capacité à répondre aux besoins de la population canadienne.

Les maladies mentales touchent un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes. Plus de 10 % des Canadiens et des Canadiennes souffrent d'une maladie mentale; au cours de leur vie, 8 % souffriront de dépression et 12 % souffriront d'un trouble anxieux; les personnes de moins de 20 ans présentent le taux le plus élevé de symptômes de dépression, tandis que celles de 20 à 29 ans présentent le taux le plus élevé de symptômes d'anxiété¹.

La maladie mentale, principale cause d'invalidité au Canada, reste l'un des domaines les plus coûteux et les plus négligés de notre système de soins de santé et des milieux de travail. Selon un rapport récemment publié par GreenShield Canada (GSC) sur les résultats en matière de santé² :

- 62 % des journées de travail manquées peuvent être attribuées à une mauvaise santé mentale (moyenne de 12 jours perdus par employé et par année).
- 50 % des employé-es à temps plein ont quitté leur emploi pour des raisons de santé mentale; ce pourcentage est encore plus élevé chez les millénariaux (68 %) et la génération Z (81 %).

¹ Quelques faits : maladie mentale et toxicomanie au Canada de la STHC <https://mdsc.ca/edu/quick-facts-on-mental-illness-addiction-in-canada/>

² Rapport sur les résultats en santé, https://greenshield-cdn.nyc3.cdn.digitaloceanspaces.com/perm/2024/eml/hlth_HO_HealthOutcomesReport_jun_19_fr_v1.pdf

- Depuis le début de la pandémie, le nombre de réclamations de soins de santé mentale soumises par les Canadiens et Canadiennes a augmenté de 132 %, les femmes et les jeunes générations constituant les groupes qui ont le plus souvent recours aux services de santé mentale.

Une fois atteint l'âge de 40 ans, une personne sur deux souffre – ou a souffert – d'une maladie mentale³. Les conséquences de cette situation touchent l'ensemble de la population canadienne. Si vous souffrez d'une maladie mentale ou si l'un de vos proches est dans cette situation, vous connaissez les difficultés quotidiennes très variées, stressantes et souvent dévastatrices auxquelles vous devez faire face. Pour la plupart des maladies mentales, il s'agit d'une lutte prolongée, qui dure des années, voire des décennies, pour de trop nombreuses personnes.

Selon Statistique Canada, plus d'une personne sur trois (36,6 %) souffrant de troubles de l'humeur, d'anxiété ou de consommation de substances déclare que ses besoins en matière de santé et de soins de santé mentale ne sont pas satisfaits ou ne le sont que partiellement⁴.

Les organismes communautaires de santé mentale travaillent sans relâche avec des personnes qui sont atteintes de troubles de santé mentale et ils ont le potentiel de réduire considérablement les temps d'attente pour les patients et patientes, tout en rencontrant les gens là où ils se trouvent. Ces organismes ont relevé les défis auxquels leurs communautés sont confrontées et ont créé de nouvelles approches pour répondre aux différents besoins de leur clientèle. Ils dépendent des subventions, de bailleurs de fonds privés et de la générosité de la communauté; ils sont donc perpétuellement sous-financés⁵ ou ne reçoivent des fonds que de manière irrégulière. Cette pression est évidente lorsque nous constatons le nombre croissant de personnes itinérantes qui ont des problèmes de santé mentale. En l'absence d'un soutien communautaire adéquat, bon nombre de ces personnes se retrouvent à la rue et voient leur situation s'aggraver.

Il est temps que le Canada prenne des mesures pour mieux soutenir, utiliser et évaluer les programmes et le soutien de ces organismes de santé mentale dans le cadre d'un projet de recherche pluriannuel.

La STHC estime que les ONG communautaires de santé mentale, qui fournissent des services de première ligne essentiels et un soutien aux personnes atteintes de maladie mentale, font partie intégrante des soins communautaires et ont besoin d'un financement adéquat. Malgré leur rôle crucial, ces organismes sont sous-financés depuis des décennies, ce qui a provoqué une surcharge du système où seul environ un tiers des personnes qui en ont besoin reçoivent des services de santé mentale.

La Société pour les troubles de l'humeur du Canada (STHC) soumet cette recommandation dans le cadre du budget 2025 pour que le gouvernement reconnaisse ce besoin crucial de soins de santé à l'échelle pancanadienne et accorde un financement particulier pour renforcer la capacité des organismes communautaires de santé mentale; cela leur permettra d'accroître leur capacité à mettre en œuvre des processus fondés sur la recherche et les données, en partenariat avec leurs médecins locaux, les cliniques et les services d'urgence. Les services de soins primaires et les hôpitaux, bien qu'essentiels, ne peuvent offrir les soins personnalisés et les processus d'intégration communautaire qu'offrent les ONG. Investir dans les organismes communautaires de santé mentale permet non seulement de répondre aux besoins

³ Smetanin et al. (2011). *The life and economic impact of major mental illnesses in Canada: 2011-2041*. Préparé pour la Commission de la santé mentale du Canada. Toronto : RiskAnalytica.

⁴ Les troubles mentaux au Canada, Statistique Canada 2022. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2023053-fra.htm>

⁵ Canadian Community Mental Health Organizations Roundtable Report , 2022 https://mdsc.ca/wp-content/uploads/2022/11/MDSC_Canadian-Community-Mental-Health-Organizations-Roundtable-Reportdigital.pdf (en anglais seulement)

immédiats en matière de santé mentale, mais aussi d'alléger la pression sur les systèmes de soins primaires et hospitaliers, ce qui se traduirait par un système de santé global plus efficace et plus efficient.

Il est essentiel de comprendre que les services d'urgence doivent être les dernières étapes de la chaîne des soins de santé mentale. L'accent doit être mis sur la prévention, le traitement, le maintien du bien-être et l'aide à la vie autonome. Les organismes communautaires sont particulièrement bien placés pour fournir ces services préventifs, comme l'éducation sur la santé mentale, les programmes d'intervention précoce, les conseils, le soutien par les pairs, l'aide à l'emploi et les soins continus pour aider les personnes à gérer leur état et à rester autonomes. En donnant la priorité à ces approches communautaires, nous pouvons empêcher le développement de crises et réduire le fardeau des services d'urgence et de soins primaires, créant ainsi un système de soins de santé mentale plus durable et plus efficace au Canada.

Recommandation : Le gouvernement du Canada investit 50 millions de dollars sur cinq ans dans un Fonds communautaire pour la santé mentale afin de renforcer la capacité des organismes de santé mentale à mieux servir les personnes touchées par la maladie mentale et à soutenir les fournisseurs de soins.

Les maladies mentales frappent directement plus de sept millions de Canadiens et de Canadiennes, et elles ont un impact sur presque tous les foyers du pays. Rares sont les Canadiens et les Canadiennes qui ne vivent pas d'inquiétude à propos d'une personne qui des problèmes de santé mentale.

Nous devons fournir de manière stratégique plus de ressources au sein du système de soins de santé mentale pour réduire certains de ces retards et points de pression. Les organismes communautaires de santé mentale fournissent des services essentiels et un soutien continu aux personnes atteintes de maladie mentale, en réduisant la charge de travail aux points de services, par exemple pour les médecins, les thérapeutes et les psychiatres, ainsi que les temps d'attente pour ces services plus coûteux qui accusent du retard en raison de la forte demande.

Après des décennies de travail dans le secteur de la santé mentale, de tables rondes et de consultations, la STHC constate avec étonnement que de nombreux médecins et autres fournisseurs de soins de santé ne connaissent pas les ressources et les programmes offerts par les organismes communautaires ni leur capacité à orienter leurs patients et patientes vers ces derniers.

Nous pouvons combler ce fossé en accordant un soutien accru à ces organismes pour renforcer leurs capacités, tout en favorisant une meilleure intégration des soins grâce à une mobilisation directe entre les organismes de santé mentale et ces points de services/fournisseurs de soins de santé. Ces organismes nécessitent désespérément un financement durable pour répondre aux besoins de leurs services. Ce financement permettra de renforcer les capacités du système, les collaborations et l'efficacité des programmes, de mesurer les résultats et d'en rendre compte, ce qui permettra d'alléger le fardeau des médecins de soins primaires et des autres fournisseurs qui ont souvent du mal à trouver des sources d'aiguillage appropriées; ce financement permettra également de réduire la pression sur les hôpitaux et les établissements de soins de santé, tout en diminuant les temps d'attente, garantissant ainsi un traitement plus rapide et plus efficace aux personnes qui en ont besoin.

Le nouveau financement du programme de santé mentale devrait avoir pour objectif de renforcer les capacités de ces organismes de santé mentale, tout en favorisant des partenariats de travail étroits avec les fournisseurs de soins de santé pour soutenir davantage de patients et patientes, ainsi qu'avec les chercheurs et chercheuses pour développer et mettre en œuvre un protocole de recherche et une

saisie/un suivi des données pour mesurer et rendre compte de l'incidence et de l'efficacité de ce programme.

La STHC préconise que cet investissement soit accessible aux organismes communautaires de santé mentale à but non lucratif par l'intermédiaire de deux volets :

- **Approche nationale en matière de projets** : Des organismes nationaux en partenariat avec au moins trois organismes provinciaux ou territoriaux afin de renforcer les réseaux et la capacité.
- **Organismes communautaires régionaux** : Un appel à propositions ouvert pour combler les lacunes propres à une région.

Le financement devrait promouvoir les partenariats multi-organisationnels et les approches collaboratives.

Ce programme *pourrait* bien s'intégrer à ceux des deux volets de financement d'Emploi et Développement social Canada : Programme de partenariats pour le développement social⁶ et le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées⁷. Il pourrait également s'inscrire dans les volets de financement de l'ASPC, comme la Stratégie d'innovation⁸.

Ce fonds devrait être flexible et permettre aux organismes de demander un financement correspondant aux besoins de leur communauté, car ce sont eux qui les connaissent le mieux. Ce financement devrait permettre de :

- 1) couvrir les coûts administratifs et les coûts du financement opérationnel de base;
- 2) couvrir les coûts du programme pour mettre en œuvre, soutenir et développer les initiatives actuelles ou nouvelles;
- 3) couvrir les coûts directs du programme;
- 4) soutenir les partenariats et les collaborations;
- 5) soutenir le recrutement et la formation du personnel;
- 6) soutenir les efforts de recherche et d'évaluation pour appuyer le développement, l'expansion et la validité des programmes fondés sur des données probantes.

Les investissements et les améliorations doivent favoriser l'équité en matière de santé et l'égalité d'accès aux thérapies, aux traitements, aux programmes, aux services et aux soutiens. Conformément à l'engagement du gouvernement en matière d'égalité, de diversité et d'inclusion, le programme doit veiller à ce que les diverses perspectives en matière de genre, de race et d'autres identités qui se recoupent soient pleinement intégrées selon une perspective d'analyse différenciée selon les genres. Pendant cette période incroyablement difficile de leur vie, tous les Canadiens et les Canadiennes doivent pouvoir accéder aux traitements, aux thérapies et au soutien dont ils ont besoin pour retrouver et conserver leur santé et leur mieux-être, et pour participer pleinement à la vie scolaire, professionnelle et/ou communautaire.

Ce financement doit soutenir les activités de recherche afin de permettre aux organismes de mesurer de manière adéquate le succès et l'efficacité de leurs programmes. Le financement du programme fournira des outils, des ressources et des occasions de collaboration pour aider les organismes à développer et à mettre en œuvre des protocoles d'évaluation solides. Ce financement soutiendra les prises de décisions

⁶ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/parteneriats-developpement-social.html>

⁷ <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/fonds-integration-personnes-handicapees.html>

⁸ <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/strategie-innovation.html>

fondées sur des données probantes en offrant des mesures normalisées, des pratiques exemplaires partagées et l'accès à une expertise de recherche spécialisée.

Cette approche axée sur les données probantes permettra aux organismes de déterminer les forces et les domaines de croissance, d'adapter les interventions aux besoins de la communauté et de démontrer les répercussions réelles de leur travail. En conséquence, les organismes communautaires de santé mentale seront mieux placés pour plaider en faveur d'un financement provenant de diverses sources, notamment publiques, privées et philanthropiques, pour allouer stratégiquement les ressources et, en fin de compte, améliorer le bien-être mental des Canadiens et des Canadiennes grâce à des services dont l'efficacité a été prouvée.

La STHC estime que grâce à ce financement innovant, les besoins en santé mentale des personnes, des entreprises et des fournisseurs de soins de santé seront grandement soutenus en améliorant la capacité des organismes communautaires de santé mentale à travailler en collaboration avec le personnel des services de soins primaires ou d'urgence afin d'atténuer les pressions et la demande de services. Un effort stratégique doit être fait pour améliorer les services (y compris ceux de prévention) et l'échange des ressources communautaires, car cette lacune met à l'épreuve la capacité de notre système de santé à réduire le nombre de patients et de patientes dans les points de service surchargés et de diminuer les temps d'attente, tout en fournissant des services de soins de santé mentale et de l'aide.

À propos de la Société pour les troubles de l'humeur du Canada

La Société pour les troubles de l'humeur du Canada (STHC) a pour objectif d'améliorer l'accès aux traitements, d'éclairer la recherche et de façonner le développement de programmes et de politiques gouvernementales afin d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par les troubles de l'humeur. Officiellement lancée en 2001, la STHC est l'un des organismes caritatifs de santé mentale les mieux « branchées » au Canada. Elle a démontré sa capacité à établir des collaborations et partenariats et significatifs et durables avec les secteurs publics, privés, bénévoles et sans but lucratif dans l'ensemble du pays. La STHC a dirigé et géré de nombreux projets nationaux en partenariat avec le gouvernement du Canada et d'autres partenaires. Représentée et dirigée par les personnes ayant un savoir expérientiel passé, la STHC prend part à un large éventail d'initiatives et elle a joué un rôle proactif de premier plan dans l'élaboration de politiques et de programmes publics à de nombreux titres sur la scène nationale.